



	ts champs du formulaire sont à rem	ipiir :
	o Soit en saisie libre,	exemples :
Nom du déclarant *		Résumé des faits (2 à 3 lignes) *
		Préciser si unité/service particulier Indiquer, s'il y lieu, si la victime est un résident ou un professionnel de santé
Prénom du déclarant *		Si contamination par des Legionella pneumophila, précisez le type de production d'eau chaude (ballons, échangeurs,), si le résea est bouclé et si les points d'usage sont équipés de mitigeurs thermostatiques
	<ul> <li>Soit par le biais de o</li> </ul>	cases à cocher, exemples :
	Qualité du déclarant *	2.1. Evènements relatifs à l'accompagnement des usagers
	O Représentant de l'établissement O Professionnel de s	Comportement violent à caractère sexuel de la part des usagers envers d'autres usagers ou du personnel, au sein de la structure     la structure
	Professionnel de santé paramédical     Autre	Comportement violent autre qu'à caractère sexuel de la part des usagers envers d'autres usagers ou du personnel, au sein de la structure, ainsi que manquement grave au règlement de fonctionnement
		(par exemple : agressivite, menaces, violence physique, non-respect des règles de vie en collectivité, pratiques ou comportements inadaptés ou délictueux)
		<ul> <li>Disparition inquiétante</li> <li>(disparition entraînant la mobilisation des services de police ou de gendarmerie pour rechercher la personne)</li> </ul>
Cas narticul	ier de la saisie du <b>code Finess géog</b>	<b>rranhique</b> et du <b>code nostal</b> : la plateforme est directement liée à la base de do
Finess et à l	a base adresse nationale (BAN). En i	indiguant les codes de votre établissement, les données correspondantes appara
automatiqu	ement. Exemples :	- 4
Finess géographique de	l'ESMS *	Code postal et commune de l'ESMS *
9 chiffres		Renseignez le code postal puis sélectionnez la commune dans la liste
690003702	NY 0000 (000003703)	69200
EHPAD IRENEE, BESSEN	AT 69690 (690003702)	Wénissieux (69200)
Dans l	e cas d'un code postal correspondar	nt à plusieurs communes, Code postal et commune de l'ESMS * Renseignez le code postal puis sélectionnez la commune dans la liste
	un r	menu déroulant apparait :
		v
		Apchon (15400) Cheylade (15400)
		Collandres (15400) Le Claux (15400)
		Marchastel (15400) Menet (15400)
		Riom-ès-Montagnes (15400) Saint-Étienne de-Chomeil (15400)
		Saint-Hippolyte (15400) Trizac (15400)
		Valette (15400)
	lastions so déploient si l'en répond	" Qui » : ovomplos
Cortaines a		« Our », exemples
Certaines q		A Discontinue immédiate au antiquée que la churchure
Certaines qu	nation aux autorités administratives et judici	<ul> <li>4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure</li> <li>4.1. Mesures immédiates prises par la structure :</li> </ul>
Certaines qu 5. Inform D'autres autor © Oui O Non	nation aux autorités administratives et judici	iaires       4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure         4.1. Mesures immédiates prises par la structure :         Mesures portégar, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées. *
Certaines qu 5. Inforr D'autres autor @ Oul O Non	nation aux autorités administratives et judici	4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure         4.1. Mesures immédiates prises par la structure :         Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées. *         Imou       Non         Non       Non concerné
Certaines qu 5. Inform D'autres autor @ Oul O Non Lesquelles? + Orfet	nation aux autorités administratives et judici tés administratives que l'ARS ont-elles été informées ?*	4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure         4.1. Mesures immédiates prises par la structure :         Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées. *         Toul       Non         Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées : préciser +
Certaines qu 5. Inforr D'autres autor © oui O Non Lesquelles? + O Préfet O DETS	nation aux autorités administratives et judici tés administratives que l'ARS ont-elles été informées ? *	A. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure     A.1. Mesures immédiates prises par la structure :     Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées. *     Out Ono Non Concerné  Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées : préciser *
Certaines qu 5. Inforr D'autres autor @ Oui O Non Lesquelles? + O Préfet Président d D DETS Autre	nation aux autorités administratives et judici tés administratives que l'ARS ont-elles été informées ?*	4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure         4.1. Mesures immédiates prises par la structure :         Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées. *         Image: Out One o
Certaines qu 5. Inform D'autres autor @ Oul O Non Lesquelles? * Orésident d ODTS Autre	nation aux autorités administratives et judici tés administratives que l'ARS ont-elles été informées ? *	A. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure     A1. Mesures immédiates prises par la structure :     Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées. *     Out On On One oncerné  Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées : préciser *
Certaines qu 5. Inforr D'autres autor © Oui O Non Lesquelles? * Oréstet Président d ODETS Autre	nation aux autorités administratives et judici tés administratives que l'ARS ont-elles été informées ? *	4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure         41. Mesures immédiates prises par la structure :         Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées. *         Doul       Non         Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées : précliser *
Certaines qu 5. Inform D'autres autor @ Oul O Non Lesquelles? + OPrésident d DDETS Autre Les déclarat	nation aux autorités administratives et judici tés administratives que l'ARS ont-elles été informées ?*	iaires       4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure         4.1. Mesures immédiates prises par la structure :         Hesures pour protégar, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées. *         Image: Spoir protégar, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées : préciser *         Mesures pour protégar, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées : préciser *         Velles laissent la possibilité d'insérer des pièces jointes.
Certaines qu 5. Inforr D'autres autor @ oul 0 Non Lesquelles? * 0 Préfet 0 Préfet 0 poers 0 Autre Les déclarat Merci de ne	nation aux autorités administratives et judici tés administratives que l'ARS ont-elles été informées ? * u conseil départemental	iaires       4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure         4.1. Mesures immédiates prises par la structure :         Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées.*         Image: Image
Certaines qu 5. Inforr D'autres autor @ Oul O Non Lesquelles? + Orésident d D DETS Autre Les déclarat Merci de neu	nation aux autorités administratives et judici tés administratives que l'ARS ont-elles été informées ?* u conseil départemental cions pour contamination en légione e pas dépasser 10 Mo par pièce joint	iaires       4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure         41. Mesures immédiates prises par la structure :         Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées.*         Image: Immediate: Image: Im
Certaines qu 5. Inforr D'autres autor © oul o Non Lesquelles? * OPrésident d DDETS Autre Les déclarat Merci de neu	ions pour contamination en légione pas dépasser 10 Mo par pièce joint	iaires       4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure         41. Mesures immédiates prises par la structure :       Hesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées.*         Image: Imag
Certaines qu 5. Inforr D'autres autor © oul o Non Lesquelles? * Prefet Prefet Prefet O DDETS Autre Les déclarat Merci de ne	ions pour contamination en légione pas dépasser 10 Mo par pièce joint Contamination supérieure à 1 000 t Joindre tous les bulletins d'analyses (fa Merci de joindre des résultats d'analyses ive	iaires       4. Dispositions immédiates ou envisagées par la structure         41. Mesures immédiates prises par la structure :         Mesures pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées.*         Image: Immediate: Image: Im



